



CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 2 novembre 2020 à 19h30
Compte-rendu Procès-verbal de séance

Date de la convocation :
27 octobre 2020

Date d'affichage :
27 octobre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Le choix du lieu de réunion à la salle polyvalente est nécessaire eu égard au classement en zone rouge du département et à l'impossibilité dans la salle habituelle d'assurer la nécessaire distanciation physique.

Chaque conseiller est invité à se munir d'une attestation de déplacement en cochant la phrase « intérêt général »

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sandrine JOSEPH, Clémentine BOREL, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Grégory GIRONES, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON

Pouvoirs :

Alizée BRUNET donne pouvoir à Sandrine JOSEPH
Sylvie PERMEZEL donne pouvoir à Didier ALBAN

Secrétaire de séance : Emmanuel GENIQUET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/10/2020

Délibérations

- PLUI - avis sur le transfert de compétence à la communauté de communes
- Modification du tableau des emplois
- Modification du régime indemnitaire - Modification de la délibération du 08 novembre 2016
- Création d'un budget annexe « cimetière »
- DM n°2 - prise en compte de la rénovation des trottoirs route d'Ars
- DM n°3 - prise en compte du budget annexe cimetière

Création de la commission de contrôle des listes électorales

Compte rendu de syndicats et commissions

Examen de devis

Questions diverses

Informations diverses

Emmanuel Geniquet est désigné secrétaire de séance.

Le maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, mort assassiné pour avoir expliqué des caricatures aux élèves de sa classe.

Questions diverses :

- 1) Irène Chinoune interroge sur la situation d'un jeune qui dort dehors sous l'abri buvette.
- 2) Chantal Lespinasse souhaite évoquer le problème des poubelles qui restent sur le bord de la route de Toussieux, notamment, toute la semaine.
- 3) Grégory Girones : demande s'il est possible d'avoir un passage piéton au droit de l'arrêt de bus pour les élèves qui sont déposés de l'autre côté.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020 :

Emmanuel GENIQUET fait remarquer que le compte-rendu de la réunion du SCOT du 23/09/2020 et la réunion de la commission aménagement et mobilité du 01/10/2020 n'ont pas été relatés.

Avec ces remarques, le compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATIONS :

1) PLUI - transfert de compétence Urbanisme à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Emmanuel Geniquet, adjoint à l'Urbanisme et aux Affaires générales, explique qu'une commission urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal s'est réunie le 14 octobre 2020. Lors de cette réunion, un diaporama transmis par la CCDSV à la réunion du 1^{er} octobre a été présenté à l'ensemble des conseillers présents.

La prochaine échéance concernant le transfert de la compétence PLU des communes à la CCDSV est au premier janvier 2021 sauf s'il y a minorité de blocage. Chaque conseil doit s'exprimer ou à défaut, c'est un accord tacite.

Monsieur Geniquet rappelle les enjeux de l'urbanisme et les incertitudes concernant le document de la communauté de communes.

Les remarques suivantes sont faites lors des échanges en cours de séances :

- Le schéma de gouvernance ne respecte pas les équilibres entre chaque commune
- Incertitudes sur la taxe d'aménagement
- Incertitudes sur les logements sociaux (loi SRU)
- Incertitudes sur le droit du sol (déviation, aire de grands passages des gens du voyage)
- Économie d'échelle sur l'aspect financier mais allongement des délais de créations du PLUI vu le périmètre étendu à 19 communes
- Perte d'autonomie des communes

La question suivante est posée aux membres du conseil :

- Acceptez-vous le transfert de compétence PLU de la commune de Sainte Euphémie à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **se prononce contre** le transfert à l'unanimité

2) Modification du tableau des emplois au premier décembre 2020

Lors de la session du conseil du 30 juin 2020, nous avons créé un poste à 35 h de secrétaire de mairie au grade d'attaché.

Lors de la recherche de personnel, aucune personne au grade d'attaché n'a postulé. Plusieurs personnes au grade de rédacteur ont postulé et ont été reçues. Madame Isabelle Reyne a été retenue et rejoindra son nouveau poste au 1^{er} décembre 2020.

Le tableau des emplois doit être adapté par la suppression du poste de secrétaire de mairie au grade d'attaché et la création du poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur à 35h.

Poste de secrétaire de mairie à 31h : la secrétaire de mairie est officiellement en retraite au 1^{er}

novembre 2020. Le poste n'a plus lieu d'être car remplacé par un poste à 35 h avec un autre grade.

Poste de garde-champêtre : l'intitulé des grades a changé, il est nécessaire d'adapter les grades en garde-champêtre chef et garde-champêtre chef principal.

1 Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité :

- la suppression des postes de secrétaire de mairie à 31h et à 35h au grade d'attaché au 01/12/2020
- la création du poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur au 01/12/2020
- la modification du poste de garde-champêtre en garde-champêtre chef et garde-champêtre chef principal

Modification du tableau des emplois au premier Janvier 2021

Un agent a postulé sur un poste de comptable à plein temps dans une autre commune. Il prendra son poste au 01 janvier 2021.

Pour prendre en compte la nouvelle organisation avec le poste de secrétaire de mairie à 35h, le poste de comptable repassera de 21h à 17h30.

2 Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide** à l'unanimité :

- la modification du volume horaire du poste d'agent de gestion comptable de 21 heures à 17h30 à compter du 01/01/2020

3) Régime Indemnitare : modification de la délibération du 08 novembre 2016

La rémunération des agents communaux se compose de deux éléments, d'une part le traitement de base et d'autre part du régime indemnitaire.

Depuis 2016, un nouveau régime indemnitaire a été mis en place au sein de notre collectivité conformément à la loi, il s'agit du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Ce régime s'applique à tous les agents de la commune et est divisé en trois groupes. Le premier groupe comprend les agents ayant une fonction d'encadrement. Le deuxième groupe : pour les personnels ayant une qualification particulière et le troisième groupe pour les emplois d'exécution.

Compte tenu de l'embauche d'un nouvel agent et de la volonté de la municipalité d'envisager une réhausse du régime indemnitaire, il est demandé au conseil municipal de majorer le plafond des trois groupes comme suit :

RÉGIME INDEMNITAIRE - MONTANT DE BASE ANNUEL				
GROUPE	AVANT		APRES	
	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Groupe 1	9 000 €	Néant	13 000 €	Néant
Groupe 2	5 000 €	Néant	9 000 €	Néant
Groupe 3	4 000 €	Néant	6 000 €	Néant

Après discussion, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la majoration du RIFSEEP

4) Création budget annexe « cimetièrre »

Le nouveau cimetière a été créé en 2019. La commune a investi en achetant des caveaux et cavurnes. Ces équipements seront vendus aux familles. Une gestion des stocks est à mettre en place.

L'installation en vue de la revente est une opération commerciale par nature entrant en concurrence avec les entreprises privées. Par ailleurs, ces opérations commerciales entrent dans le champ d'application de la

TVA, même si le volume des ventes nous permet d'être exonérée de TVA.

Pour cela, il est nécessaire de :

créer un budget « cimetière »

voter un budget primitif 2020 « cimetière » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité :

La création d'un budget annexe « cimetière »

Le budget primitif 2020 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Prévisions 2020	Commentaires	Recettes	Prévisions 2020	Commentaires
002-Déficit Fonctionnement Reporté			002-Excédent Fonctionnement Reporté		
605-Achat fournitures	18 270 €		701-Vente caveaux caverne	1 000 €	
7135-Sortie stock initial	0 €	Op O ch 042 M	7135-Constatacion stock final	18 270 €	Op O ch 042 T
678-Dépenses exceptionnelles	1 000 €		7718-Recettes exceptionnelles		
TOTAL DEPENSES	19 270 €		TOTAL RECETTES	19 270 €	
			Résultat fonctionnement	0 €	

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses	Prévisions 2020	Commentaire	Recettes	Prévisions 2020	Commentaires
001-Déficit Investissement reporté			002-Excédent Investissement. Reporté		
			1687-Avance budget général	18 270 €	
355-Stock final caveaux	18 270 €	Op O ch 040 M	355-Stock initial	0 €	Op O ch 040 T
678-Dépenses exceptionnelles			7718-Recettes exceptionnelles		
TOTAL Dépenses	18 270 €		TOTAL Recettes	18 270 €	
			Résultat investissement	0 €	

5) Décision modificative n°2 - prise en compte « aménagement trottoirs route d'Ars »

Gilles Lemoine, Adjoint aux Finances et à la Culture, explique que les investissements prévus sur la réfection du pont *rue des Moulins* et la rénovation du *chemin du Petit Recouvray* se sont révélés moins élevés que prévus initialement. Le delta a permis de reprendre et rénover les trottoirs côté nord de la *route d'Ars*. Une modification au budget primitif est à réaliser comme prévu sur le tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE n° 2

Section Investissement					
DEPENSES					
Hors OP	Dépenses imprévues		Hors OP	Réseaux voirie	
Compte	20	-5 000 €	Compte	21/2151	5 000 €
TOTAL	Compte 20	-5 000 €	TOTAL	Compte 21/2151	5 000 €

Section Fonctionnement					
DEPENSES					
TOTAL			TOTAL		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité cette décision modificative.

6) Décision modificative n° 3 - création budget annexe

Le budget annexe approuvé précédemment doit être alimenté par le budget principal la première année. Par ailleurs, les factures des caveaux et cavurnes ont été mandatées sur le budget principal en attendant la création du budget annexe.

Les factures mandatées sur le budget principal seront annulées sur le budget principal et remandatées sur le budget annexe.

Dès lors, il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative.

DECISION MODIFICATIVE n° 3

Section Investissement					
DEPENSES					
Opération			Hors OP		
Compte	21316/192	-18 2700 €	Compte	276348	18 270 €
TOTAL	Compte 21316/192	-18 270 €	TOTAL	Compte 276348	18 270 €

Section Fonctionnement					
DEPENSES					
TOTAL			TOTAL		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité cette décision modificative.

II - CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

À la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément aux dispositions de l'article L-19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales doit être institué dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans. La commission est chargée :

- de contrôler la régularité des listes électorales
- d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire

Dans les communes de plus de 1000 habitants, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges aux dernières élections municipales, la commission se compose de :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire
- 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire

Commission de Contrôle des listes électorales		
Ordre du tableau	Titulaires	Suppléants
Liste majoritaire	FIEF Cédric	BRUNET Alizée
Liste majoritaire	PINTO Nathalie	JOSEPH Sandrine
Liste majoritaire	FRECON Fabien	DESFARGES Lionel
Liste minoritaire	CHINOUNE Irène	LESPINASSE Chantal
Liste minoritaire	MOYNE Christophe	

III - COMPTE RENDU DE SYNDICATS ET COMMISSIONS

CCDSV : Commission mobilité le 29/10/2020 : budget transport préoccupant compte tenu de l'augmentation du coût du transport et de la stagnation des recettes notamment du versement mobilité des entreprises.

Commission finances: surtout axé sur le tableau des emplois.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme CHINOUNE s'inquiète de la situation du jeune homme qui dort sous la buvette. M. Le Maire répond qu'il s'agit d'un jeune de la commune devenu majeur depuis peu et qui est bien connu des services sociaux, de la gendarmerie. Cette personne se laisse vivre et ne répond pas forcément aux convocations administratives. M. Le Maire l'a reçue, cette personne doit honorer des rendez-vous dans les prochains jours.
- 2) Mme LESPINASSE évoque la situation des poubelles qui restent sur le bord de la route de Toussieux notamment mais également sur les trottoirs ce qui oblige les piétons à marcher sur la route. Un rappel via PanneauPocket sera diffusé pour que les poubelles soient rentrées après le passage du camion.
- 3) M. GIRONES demande s'il est possible d'avoir un passage piétons matérialisé route de Trévoux au droit de l'arrêt de car. Cette décision ne dépend pas de la commune, mais du service des routes du Conseil Départemental. Ce dernier refuse de matérialiser des passages piétons en dehors des agglomérations en arguant du fait que les piétons se considèrent en sécurité alors qu'ils ne le sont pas.
- Assistance aux sinistrés des Alpes-Maritimes
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de venir en aide aux villages sinistrés lors de la tempête "Alex" sur le périmètre de la Vésubie.
- L'association des maires des Alpes-Maritimes se charge de récolter des dons pour cette aide et d'effectuer la répartition entre les communes.

Après en avoir délibéré le conseil **propose** d'octroyer le montant de 500€ pour venir en aide à ces villages.

Infos diverses

- Sinistrés de la ville du Teil : remerciement pour le don de 500 € de la part du Maire.
- Don du sang : 10 novembre 2020 de 15h à 19h à la salle polyvalente de Sainte Euphémie.
- Commission travaux : 03 novembre à 19h
- Commission Urbanisme : 10 novembre à 19h

Prochain conseil municipal : lundi 07décembre à 20h

La séance est close à 21 heures.